

Service référent : direction de l'Action sociale, de la famille et des solidarités

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 69 – Fax : 01 41 13 33 99

www.sceaux.fr

Aide sociale pour les frais d'hébergement en établissement ou en long séjour

Personnes âgées

Pièces justificatives à fournir pour la constitution du dossier de demande

- Pour les personnes de **nationalité française** ou **ressortissantes de l'Union européenne** :
 - la photocopie de l'intégralité du livret de famille ;
 - ou de la carte nationale d'identité ;
 - ou d'un passeport d'un État membre de l'Union européenne ;
 - ou d'un extrait d'acte de naissance.
- Pour les personnes de **nationalité étrangère non ressortissantes de l'Union européenne** :
 - la photocopie de l'intégralité de la carte de résidence ;
 - ou du titre de séjour.
- La photocopie de l'attestation ou de la carte vitale.
- La photocopie du **dernier avis d'imposition 2010 sur les revenus 2011 ou de non imposition sur le revenu** du demandeur ou de son conjoint éventuel ou de la personne vivant maritalement.
- En cas de **changement de situation financière** depuis le dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu, la photocopie des justificatifs de toutes les ressources perçues par le foyer au moment de la demande, qu'elles soient imposables ou non.
- La photocopie, pour les propriétaires, du **dernier relevé de taxe foncière 2011** pour **chaque propriété** bâtie ou non bâtie ou la **photocopie du dernier relevé de la taxe d'habitation 2011**, dans les autres cas.
- Les photocopies des **relevés annuels des différents caisses de retraite 2011**.
- La photocopie des **justificatifs de ressources ne figurant pas sur l'avis d'imposition** ou de non imposition sur le revenu (pension de veuve de guerre, allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), autres...).
- Si le demandeur bénéficie d'une **mesure de protection** : la photocopie du jugement correspondant (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle).
- La photocopie **des derniers relevés de tous les comptes bancaires** (compte courant, Codevi, etc.).
- Pour étudier ses **droits éventuels à une allocation différentielle** si le demandeur bénéficie déjà d'une aide : copie de la décision d'attribution de l'organisme concerné (aide ménagère, allocation compensatrice, majoration tierce personne, prestation spécifique dépendance).
- Sur papier libre, indiquer **la liste des enfants avec les coordonnées complètes**.
- Une attestation d'hébergement de l'établissement **indiquant la date d'entrée**.

> Pour plus d'information ou pour prendre rendez-vous, contacter le service Action sociale et prévention de la mairie de Sceaux au 01 41 13 33 69.

> **Important** : merci de prendre rendez-vous avant de déposer le dossier auprès de la direction de l'Action sociale, de la famille et des solidarités.

Service référent : direction de l'Action sociale, de la famille et des solidarités

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 69 – Fax : 01 41 13 33 99

www.sceaux.fr

Obligation alimentaire concernant les enfants du bénéficiaire

Descendants

Pièces justificatives à fournir pour la constitution du dossier de demande

- Photocopie de la **carte nationale d'identité** ainsi que celle du conjoint.
- Photocopie du **livret de famille**.
- La photocopie du **dernier avis d'imposition 2010 sur les revenus 2011 ou de non imposition sur le revenu** du demandeur ou de son conjoint éventuel ou de la personne vivant maritalement.
- En cas de **changement de situation financière** depuis le dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu, la photocopie des justificatifs de toutes les ressources perçues par le foyer au moment de la demande, qu'elles soient imposables ou non.
- Photocopie du **dernier relevé de taxe foncière 2011** pour **chaque propriété** bâtie ou non bâtie et/ou la **photocopie du dernier relevé de la taxe d'habitation 2011**.
- Photocopie de la dernière **quittance de loyer** ou relevé de charges de copropriété.
- Photocopies **des ressources mensuelles de toutes les personnes vivant au foyer** :
 - bulletins de salaire des trois derniers mois,
 - dernier relevé annuel des caisses de retraites,
 - photocopie des fiches de paiement des allocations familiales, Assédics, RSA, etc.
 - photocopie des titres de pensions et derniers talons trimestriels correspondants.
- Photocopie de l'assurance habitation, des crédits en cours.
- Certificat de scolarité des enfants à charge.
- Pour les artisans et commerçants** :
 - extrait des rôles des contributions et attestations sur l'honneur du chiffre d'affaires,
 - numéro du registre du commerce ou des métiers.

> Pour plus d'information ou pour prendre rendez-vous, contacter le service Action sociale et prévention de la mairie de Sceaux au 01 41 13 33 69.

> **Important** : merci de prendre rendez-vous avant de déposer le dossier auprès de la direction de l'Action sociale, de la famille et des solidarités.